



JEUNE BARREAU DE QUÉBEC

Demande de contribution au Barreau de Québec

Exercice 2021-2022

Sommaire

Le Jeune Barreau de Québec (« JBQ ») présente une demande de financement auprès du Barreau de Québec pour obtenir de celui-ci une contribution au financement de sa mission.

Le JBQ est une organisation centenaire unissant les jeunes avocats du Barreau de Québec principalement pour :

- i) veiller à l'amélioration des conditions d'exercice de leur profession;
- ii) encourager chez ses membres et dans le Barreau en général l'étude et le perfectionnement des connaissances juridiques;
- iii) promouvoir, au sein de la communauté juridique des districts judiciaires de Québec, Beauce et Montmagny dans la société en général, les valeurs communes de ses membres, et ce, par des actions, des projets et d'autres interventions.

Par ses actions, le JBQ contribue année après année au développement et à l'épanouissement professionnels de ses membres, au rayonnement de la profession d'avocat et au développement du sentiment d'appartenance envers l'ordre professionnel et la région.

La présente demande contient les sections suivantes :

1.0 La présentation de l'organisation

- 1.1 Son histoire, sa composition et sa mission
- 1.2 Son conseil d'administration
- 1.3 Ses partenariats
- 1.4 L'apport singulier du JBQ à la vie associative du Barreau de Québec
- 1.5 Ses comités

2.0 Bilan de l'année 2020-2021

- 2.1 Sommaire des résultats
 - 2.1.1 Exercice 2019-2020
 - 2.1.2 Exercice 2020-2021
- 2.2 Survol de la situation financière

3.0 Année 2021-2022

- 3.1 Priorités et projets
 - 3.1.1 Veiller à la pérennité de l'organisation
 - 3.1.2 Veiller à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession de ses membres
 - 3.1.3 Veiller au soutien des membres en matière de santé mentale et de conciliation travail vie-personnelle
 - 3.1.4 Veiller à la reprise de l'ensemble des activités du JBQ en privilégiant les rencontres en présence
- 3.2 Contribution demandée au Barreau de Québec
 - 3.2.1 Entente historique entre le Barreau de Québec et le JBQ
 - 3.2.2 Demande d'actualiser la contribution financière
 - 3.2.3 Demande de contribution financière pour l'exercice 2021-2022
 - 3.2.4 Une entente cadre pour le futur

1.0 – Le Jeune Barreau de Québec (« JBQ »)

1.1 Son histoire, sa mission et sa composition :

Fondé en 1914 et incorporé en 1934, le JBQ est une association à but non lucratif œuvrant depuis plus de 100 ans dans l'intérêt des avocats et avocates de moins de 10 ans de pratique de la section du Barreau de Québec.

Entièrement indépendant, le JBQ est formé d'un conseil d'administration de 13 membres, d'une directrice générale, de sept comités permanents, de quelques comités *ad hoc* et met à la contribution de la section plusieurs dizaines de bénévoles.

Le JBQ représente 1510 membres, soit plus du tiers des 4324 avocats et avocates de la section. Ce groupe se démarque par une grande proportion de femmes et est particulièrement sensible à la précarité d'emploi des débuts de carrières, aux enjeux du remboursement des dettes d'études et aux nombreux défis que présente la conciliation travail vie personnelle.

Les lettres patentes formulent ainsi les objets de l'organisation :

- Unir les jeunes avocats du Barreau de Québec pour améliorer les conditions d'exercice de leur profession;
- Encourager chez ses membres et dans le Barreau en général l'étude et le perfectionnement des connaissances juridiques par des conférences, causeries, congrès et réunions de toutes sortes;
- S'associer à des Sociétés ou Associations tendant à des fins analogues ou connexes;
- Promouvoir, au sein de la communauté juridique des districts judiciaires de Québec, Beauce et Montmagny ainsi que dans la société en général, les valeurs communes de ses membres, et ce, par des actions, des projets et d'autres interventions.

Ainsi, le JBQ a traditionnellement comme mission de veiller à la protection et à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession d'avocat. L'organisation encourage chez ses membres et dans le Barreau en général l'étude et le perfectionnement des connaissances juridiques.

Depuis 2011, le JBQ a également pour mission de promouvoir, au sein de la communauté juridique des districts judiciaires de Québec, Beauce et Montmagny, les valeurs communes de ses membres, ce qui s'est traduit encore récemment par des initiatives en matière de santé mentale, d'environnement et des revendications pour la hausse des tarifs de l'aide juridique.

1.2 Son conseil d'administration :

Président : Me Antoine Sarrazin-Bourgoin, Gravel Bernier Vaillancourt

Première vice-présidente : Me Chloé Fauchon, Lavery avocats

Deuxième vice-président : Me Gabriel Dumais, Tremblay Bois avocats

Trésorier : Me Philippe Roberge, JuriGo

Secrétaire : Me Pier-Luc Laroche, Brodeur Prémont Lavoie avocats

Secrétaire-adjoint : Me Guillaume Renaud, Therrien Couture Joli-coeur

Conseillère : Me Florence Forest, Lavery avocats

Conseillère : Me Clohée Nadeau-Poulin, Verdon, Armanda, Gauthier, avocats

Conseiller : Me Marc-Antoine Patenaude, Ministère de la Justice (DGAJ)

Conseillère : Me Marie-Élaine Poulin, Roy & Charbonneau avocats

Conseillère : Me Érika Provencher, Siskinds, Desmeules, avocats

Conseiller : Me Maël Tardif, Roy & Charbonneau avocats

Présidente sortante : Me Ariane Leclerc-Fortin, CIUSS Capitale-Nationale

1.3 Ses partenariats :

Partenaires historiques, le JBQ et le Barreau de Québec ont su bâtir au fil des années une relation de confiance, axée sur la collaboration et les échanges. Cette relation privilégiée, fruit du travail de nos prédécesseurs, est un héritage important dont le JBQ est fier.

Historiquement, le JBQ a été appuyé financièrement par le Barreau de Québec dans la réalisation de sa mission et de son fonctionnement. Cette collaboration se traduit par l'implication des administrateurs du JBQ dans tous les comités du Barreau de Québec, favorisant ainsi une meilleure concertation des efforts bénévoles au bénéfice de l'ensemble de la communauté juridique.

En outre, les diverses activités du JBQ sont rendues possibles par la contribution d'autres partenaires, de commanditaires sporadiques et parfois même des membres (par le paiement de frais d'inscription aux activités).

1.4 L'apport singulier du JBQ à la vie associative du Barreau de Québec :

Le JBQ est fier de son apport à la vie associative du Barreau de Québec comme en fait foi son rapport annuel 2020-2021 déposé comme **Annexe 1**.

Le JBQ est au cœur du rayonnement de la communauté juridique de la section de Québec par l'élaboration et la diffusion du **journal *Proforma***, l'organisation et la tenue de **nombreuses formations**, la création de profils de certains membres méritants pour leur implication sociale ou leur parcours

professionnel (les chroniques « Pleins feux ») et l'attribution du **Prix Louis-Philippe Pigeon** pour reconnaître et souligner l'accomplissement d'un acte méritoire ou la contribution exceptionnelle d'un membre du Jeune Barreau de Québec.

Le JBQ est l'organisateur de rendez-vous annuels prisés des membres comme les tournois sportifs, le **Concours de plaidoirie « Le Rabat d'Or »**, le **Gala des maîtres** et le **Cocktail de Noël**, contribuant ainsi au dynamisme et au développement du sentiment d'appartenance de ses membres au sein de la communauté juridique. Le **Congrès annuel** du JBQ fait, depuis les dernières années, nouvellement partie de ces incontournables.

Par ailleurs, depuis quelques années, le JBQ souhaite faciliter le maillage entre ses membres et la communauté d'affaires de Québec tel qu'en témoignent notamment le **6@8 Réseautage d'affaires** et de nouveaux **tournois sportifs** organisés en partenariat avec CFA Québec et la Jeune Chambre de commerce de Québec.

La **Bourse de démarrage** de cabinet est également une récente initiative du JBQ visant à soutenir l'entrepreneuriat de ses membres.

Avant 2020, le JBQ prenait part à l'assermentation des nouveaux avocates et avocats. Dès cette année 2021-2022, le JBQ souhaite s'impliquer à nouveau à cet égard. Il désire en outre renouveler son **activité d'accueil dans la profession**, ayant le souci d'intégrer et de développer le sentiment d'appartenance envers la profession chez les avocats débutant leur pratique.

Enfin, tant les membres du CA du JBQ que ses bénévoles participent aux divers comités du Barreau de Québec et contribuent activement à la réussite de leurs initiatives et activités.

1.5 Ses comités :

Comité de la formation

Le Comité a pour objectif d'organiser et d'offrir des formations variées et à moindre coût à l'intention des avocates et avocats de la section, en privilégiant des sujets de formation touchant les jeunes ou mettant en scène des formateurs membres du JBQ.

Comité des affaires extérieures

Le JBQ élabore des projets et tisse des liens avec des acteurs étrangers, notamment l'Union des jeunes avocats de Paris (UJA-PARIS), la Conférence des secrétaires du stage du Barreau de Paris, la Conférence des secrétaires du stage du Barreau de Versailles, la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles et l'American Bar Association/Young Lawyer Division.

Le JBQ entretient également, en plus de sa relation privilégiée avec le Barreau de Québec, des relations interassociatives avec l'Association des Jeunes Barreaux de Région (AJBR), l'Association du Jeune Barreau de Montréal (JBM),

et auprès d'autres organismes et associations, notamment la Faculté de droit de l'Université Laval et Force Jeunesse.

Le JBQ est partie prenante de la Table ronde des Présidents des jeunes barreaux, sous l'initiative du JBM, permettant d'échanger virtuellement entre collègues internationaux sur nos réalités et défis respectifs comme la situation de l'emploi chez les jeunes, la réalité du marché du travail dans le monde juridique, ainsi que les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur la pratique conventionnelle du droit et l'innovation.

Comité des services à la population

Ce comité vise à développer diverses initiatives visant l'information du public. Il organise deux fois par année des cliniques téléphoniques juridiques, en partenariat avec le JBM et le CAIJ. Le comité a préparé et diffusé, par le passé, des capsules vidéo sur différents sujets d'intérêt pour le public.

Comité du journal *Proforma*

Le Jeune Barreau de Québec conçoit, réalise et publie cinq fois par année le journal *Proforma*, lequel s'adresse à l'ensemble de la communauté juridique des régions de Québec, de Montmagny et de la Beauce.

Le *Proforma* est rendu disponible sur le site internet du JBQ et du Barreau de Québec. Il diffuse traditionnellement un mot de la présidence du JBQ et du bâtonnier ou de la bâtonnière du Barreau de Québec.



Comité des affaires publiques

Le Comité des Affaires publiques (« CAP ») a pour mandat de conseiller le conseil d'administration du JBQ sur divers enjeux d'intérêt pour ses membres et la communauté juridique.

Par ce comité, le JBQ est attentif aux projets législatifs ou réglementaires qui ont une incidence sur la pratique des jeunes avocates et avocats du Barreau de Québec.

Comité du développement professionnel

Le comité veille au rayonnement des membres par diverses initiatives.

- **Les capsules « Pleins feux »** : le portrait de certains de nos membres qui se démarquent par leur implication sociale ou par leur parcours professionnel.
- **Prix Louis-Philippe-Pigeon** : Le prix est remis annuellement lors de la cérémonie de la Rentrée judiciaire du Barreau de Québec par le conseil d'administration du JBQ. Il vise à reconnaître la contribution exceptionnelle d'un membre du Jeune Barreau de Québec qui se distingue par des actions juridiques, professionnelles ou sociales. Il a été remis lors de la dernière édition à Me Olivier Desjardins, pour son travail remarqué dans des dossiers médiatisés de grande importance.
- **6@8 Réseautage d'affaires** : Activité annuelle de réseautage entre avocats, comptables/CFA et gens d'affaires, en collaboration avec les Jeunes CPA et la Jeune chambre de commerce de Québec.
- **Bourse de démarrage de cabinet** : Cette bourse remise aux deux ans est constituée d'une somme en argent provenant du JBQ, ainsi que de plusieurs prix de partenaires variés, dont le Barreau de Québec qui offre la valeur de la cotisation annuelle au Barreau.
- **Concours oratoire « Le Rabat d'Or »** : Le concours oratoire se tient dans la salle d'audience de la Cour d'appel de Québec, devant un banc (jury) traditionnellement composé de juges de différentes cours (C.A., C.S., C.Q.) et du bâtonnier ou de la bâtonnière de Québec. Le gagnant du prestigieux concours se mérite une plaque et reçoit une bourse de 1 000\$ pour représenter la section au *Prix Paris-Montréal - International Debate Championship*.

Comité des activités sociales

Le comité a pour mission d'organiser la tenue d'activités à caractère social tout au long de l'année visant notamment à regrouper les avocats et avocates, briser l'isolement, cultiver le sentiment d'appartenance et le développement d'un esprit de corps dans la profession.

Parmi les activités mises sur pied par ce comité, on retrouve :

- **Cocktail de Noël** : Rendez-vous annuel des jeunes avocates et avocats de la section pour célébrer ensemble la fin d'année.
- **Activité reconnaissance des bénévoles** : Activité récompense organisée pour les bénévoles des comités et des diverses activités tenues dans l'année.

- **Activité de bienvenue dans la profession** : activité d'accueil dans la profession qui se tient généralement sous forme d'un 5 à 7 et destiné aux nouveaux assermentés.
- **Gala des maîtres** : Organisé à tous les deux (2) ans, ce Gala vise essentiellement à mettre en lumière certains de ses membres s'étant démarqués par la remise de prix distinctifs. Il s'agit également d'un événement propice à la socialisation et au réseautage au cours duquel un souper convivial est servi.

Comité des activités sportives

Le comité a pour mission d'organiser la tenue d'activités sportives faisant la promotion d'une vie équilibrée et en santé en plus de poursuivre les objectifs généraux de regrouper les membres, briser l'isolement, favoriser le sentiment d'appartenance et le développement d'un esprit de corps dans la profession :

- **Tailgate annuel du Rouge & Or** : rencontre avant-match pour les membres et leurs invités.
- **Tournoi de balle-molle du JBQ** : rencontre sportive semi-compétitive entre cabinets de la région.
- **Tournoi de soccer du JBQ** : rencontre sportive semi-compétitive entre cabinets de la région.
- **Course « Le 5 km du JBQ »** : rencontre sportive au profit d'un organisme communautaire.
- **Tournoi de ballon-chasseur et de volley-ball de plage** : activités organisées en collaboration avec d'autres organisations jeunes comme CFA Québec et la Jeune Chambre de commerce de Québec.

Comité santé mentale et bien-être des membres

Le Comité Santé mentale et bien-être des membres a comme double mandat d'une part de contribuer au bien-être général des membres en les soutenant dans leur conciliation travail-vie personnelle et d'autre part de contribuer à prévenir les inégalités au sein de la profession juridique.

Le comité accomplit son mandat par l'organisation de panels de discussions, en veillant au suivi de la situation de ses membres dans leurs pratiques et par la mise en place ou la promotion d'outils pour aider à la conciliation travail-vie personnelle.

Comité environnement

Le comité est chargé de soutenir la pratique et le développement de la profession juridique en respect de l'environnement.

Le comité veille à l'interne au suivi par le JBQ des *Recommandations sur les meilleures pratiques environnementales à adopter au sein du JBQ*.

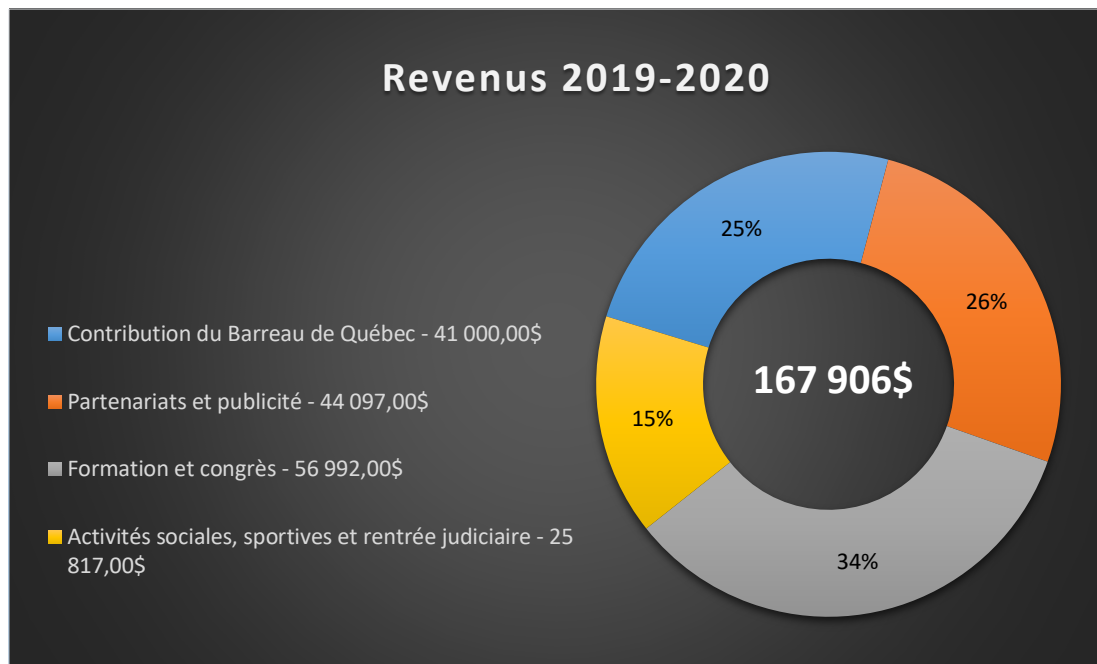
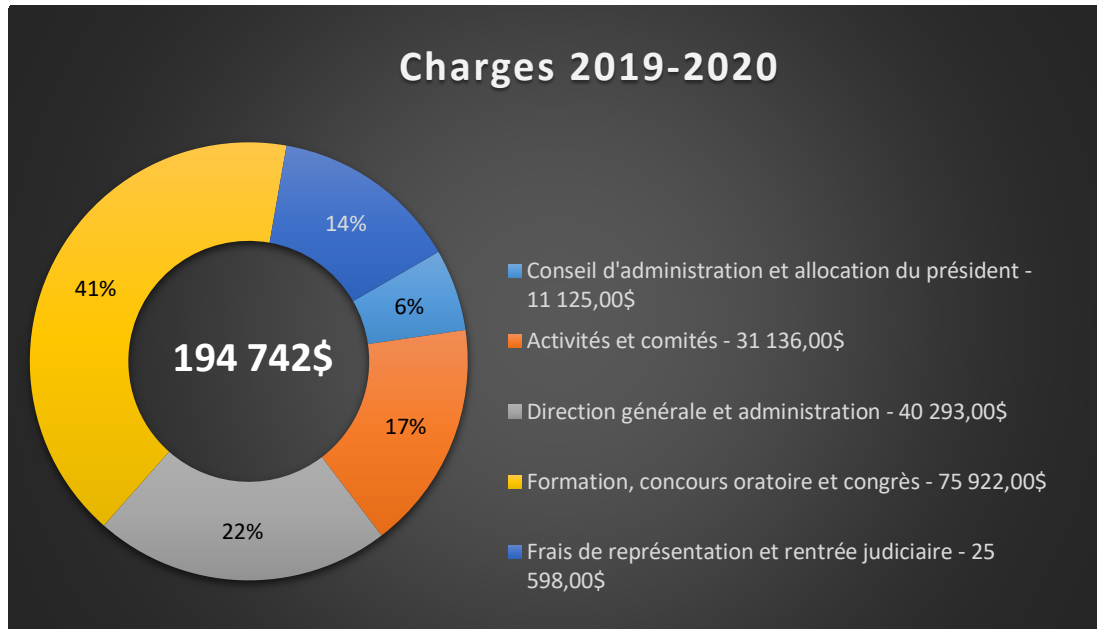
Le comité publiera cette année le Guide des meilleures pratiques destinées à l'ensemble de la communauté juridique. Le comité cherche activement à s'adjoindre les services d'un organisme ou d'un professionnel en éco-conseil afin de parfaire ce projet.

Le comité a également travaillé à l'élaboration d'une *Liste des fournisseurs écoresponsables*, laquelle regroupe des entreprises ayant des pratiques écoresponsables et offrant principalement des services de traiteur et de location de salle et de matériel.

2.0 Bilan financier de l'année 2020-2021

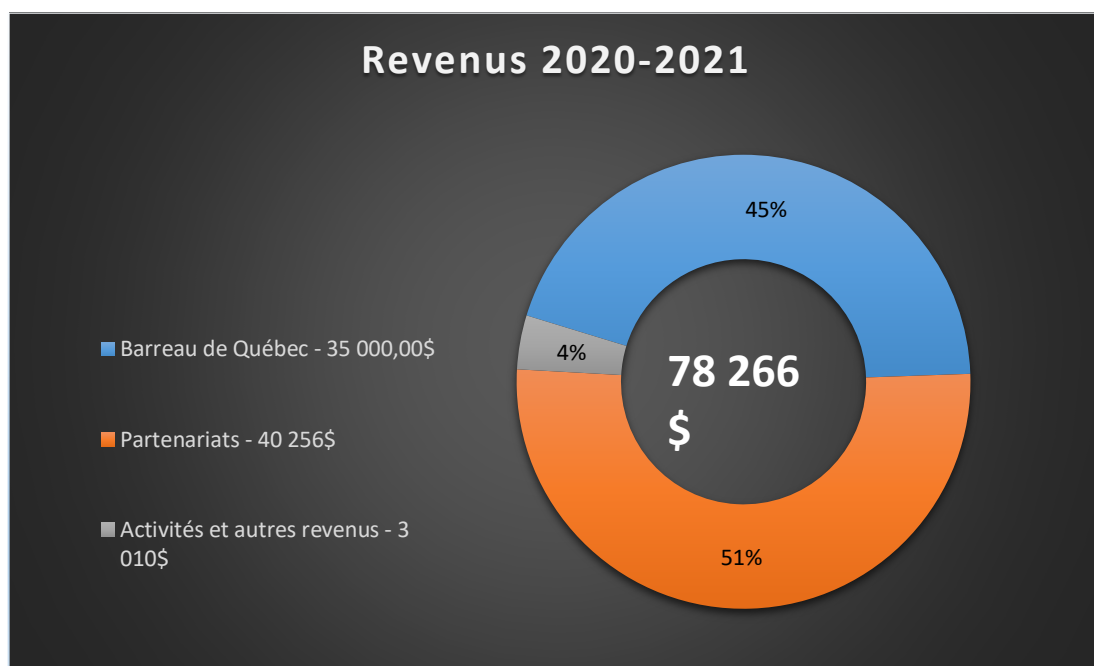
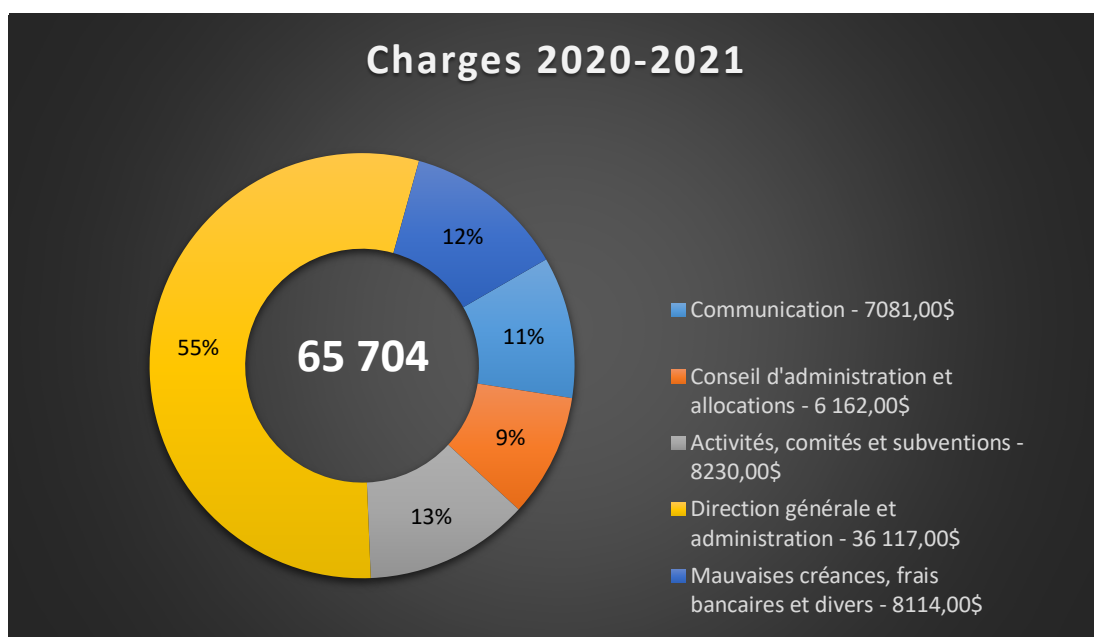
2.1 Sommaire des résultats

2.1.1 Exercice 2019-2020¹



¹ Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter nos états financiers annuels au 31 mars 2020 (**Annexe 2**).

2.1.2 Exercice 2020-2021²



² Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter les états financiers au 31 mars 2021 (**Annexe 3**).

2.2 Situation financière du JBQ

Pour son exercice 2020-2021, le JBQ a adopté une politique de restriction budgétaire en s'assurant que chacune de ses activités soit autofinancée. Demeurent toutefois des coûts d'organisation et de fonctionnement.

Le JBQ a dû composer avec une réduction de la contribution annuelle du Barreau de Québec, laquelle est passée en octobre 2020 de 41 000 \$ à 36 000 \$.

Cette modification du budget a provoqué un réaménagement important du budget et une révision des activités qui pouvaient être réalisées.

Le contexte particulier de l'année a permis à l'organisation de conserver son seul employé et de maintenir certaines de ses activités, en raison notamment de l'annulation des activités de représentations, du congrès et de certaines activités sociales comme celles liées à la rentrée judiciaire.

Le JBQ a dû également composer avec la suspension pendant de nombreux mois de la contribution d'un partenaire et par la réduction de la contribution d'un autre partenaire d'un montant de 3500 \$.

Cette année a démontré les limites financières de l'organisme et sa vulnérabilité à moyen et long terme occasionnée notamment par la diminution de la contribution financière accordée par le Barreau de Québec.

3.1 Priorités et projets

Les priorités du JBQ pour l'année 2021-2022 sont les suivantes :

3.1.1. Veiller à la pérennité de l'organisation par :

- la refonte du site internet;
- l'élaboration d'un plan stratégique organisationnel quinquennal;
- l'adoption d'un plan de communication et la mise en œuvre de sa récente politique de communication;
- l'identification et l'adoption de valeurs organisationnelles et l'amorce d'une planification stratégique de base;
- le renouvellement des partenariats venus à échéance;
- la diversification de ses sources de financement par la recherche de nouveaux partenaires privés ou institutionnels;
- l'amorce d'un dialogue avec le Barreau de Québec pour la conclusion d'une entente cadre afin d'optimiser la synergie entre les deux organisations et assurer la survie financière du JBQ.

3.1.2. Veiller à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession de ses membres en faisant la promotion :

- au sortir de la pandémie, d'un retour au travail et des mesures qui tiennent compte des besoins des jeunes avocates et avocats en termes de développement professionnel et de conciliation travail-vie personnelle. Ces mesures doivent également favoriser l'équité entre les avocats et les avocates;
- de l'intelligibilité, la prévisibilité et l'efficacité de la procédure judiciaire;
- de l'accès à la justice par le biais de professionnels formés et compétents;
- de la reconnaissance du droit à la déconnexion et travailler à la détermination de sa définition et de ses paramètres.

3.1.3. Veiller au soutien des membres en matière de santé mentale et de conciliation travail vie-personnelle en poursuivant les actions suivantes :

- **Négocier des ententes de partenariat** avec des fournisseurs pour que les membres puissent retenir des services d'aide-domestique (mets cuisinés, ménage, commissions, service de garde d'urgence) à prix préférentiels;
- **Concentrer en un seul endroit l'ensemble des ressources /formations/documentation/parteneriat pertinents** en créant une section sur le site internet du JBQ et en rendant cette plateforme facile d'utilisation et attrayante;
- **Communiquer l'existence de cette nouvelle section du site Internet du JBQ** sur les réseaux sociaux, dans le *Proforma* et dans *l'infolettre* pour qu'elle soit connue et partagée;
- S'informer de la situation des membres en sortie de crise sanitaire, notamment par l'analyse du sondage effectué en janvier 2021;

- Faire la promotion du programme REPAIRS, lequel consiste en le jumelage d’avocats membres du JBQ, plus particulièrement ceux en début de pratique, avec des avocats bénévoles disposant de cinq (5) ans ou plus de pratique;
- Faire la promotion du programme PAMBA mis en place par le Barreau du Québec;
- Veiller à la réalisation du programme RÉPIT avec le Barreau du Québec;

3.1.4. Veiller à la reprise de l’ensemble des activités du JBQ en privilégiant les rencontres en présence.

3.2 Contribution demandée au Barreau de Québec

3.2.1 Entente historique entre le Barreau de Québec et le JBQ

Jusqu’à l’automne 2020, l’entente entre le Barreau de Québec et le JBQ (voir mémorandum joint en **annexe 4**) prévoyait le versement d’une allocation de 41 000 \$ au JBQ, des contributions ponctuelles en sus, ainsi qu’un apport en services comprenant notamment :

- 100 heures de secrétariat - $100 \times 17\$/\text{heure} = 1\,700\ \$$
- La numérisation du *Proforma*, l’envoi électronique aux membres du Barreau de Québec et le dépôt de copies dans les casiers de cours;
- La préparation des attestations de formation;
- Une allocation de 1000 \$ en frais de photocopies et fournitures de bureau, en déduction de l’allocation.

Au fil des ans, le Barreau de Québec a graduellement réduit son apport en services. Pour compenser ce désengagement d’une part, mais aussi pour répondre aux besoins grandissants de ses membres, le JBQ a fait l’embauche d’une directrice générale, Mme Émilie Carrier, qui veille désormais à la concertation des efforts des bénévoles et assure une mémoire institutionnelle.

À titre informatif est incluse en **annexe 5** la liste des tâches exécutées par la directrice générale.

3.2.2 Demande pour que soit actualisée la contribution financière

En 2017, l’allocation offerte par le Barreau de Québec de 41 000 \$ a été indexée par résolution du Conseil pour s’établir à 41 410 \$.

En 2018, le Barreau de Québec est toutefois revenu sur cette position.

Depuis 2018 et 2019, le JBQ a demandé au Barreau de Québec de bonifier sa contribution financière pour tenir compte de l’augmentation des frais administratifs liés à la mise en place d’une direction générale, de l’augmentation du nombre de membres, de l’augmentation de la contribution versée par les membres, de l’inflation et enfin de l’augmentation du nombre et de la qualité des activités du JBQ. Malgré ces demandes, le montant de la contribution du Barreau de Québec est demeuré à 41 000\$.

Le 21 avril 2020, le Barreau de Québec a adopté une résolution pour exiger que le JBQ démontre annuellement que ses besoins justifient le versement d'une contribution.

Pour l'exercice 2020-2021, le JBQ a demandé que lui soit accordée la contribution historique de 41 000 \$. En raison du contexte pandémique, le Barreau de Québec a choisi d'allouer une somme de 36 000 \$ au JBQ.

3.2.3 Demande de contribution financière pour l'exercice 2021-2022

Afin de permettre la réalisation des activités du JBQ suivant le plan décrit à la section 3.1 et conformément au budget prévisionnel déposé en **annexe 6**, le JBQ demande le versement d'une contribution financière de 47 000 \$ pour l'année 2021-2022.

Cette demande tient compte de l'apport du JBQ à la vie associative des membres de la section du Barreau de Québec, de ses coûts d'opérations, des revenus tirés de ses partenariats et des inscriptions de ses membres lui permettant de tenir ses activités le plus souvent à coûts nuls, de ses projets et activités à être tenus dans l'année pour ses membres et ceux du Barreau de Québec et pour le public et tient également compte de la capacité de payer du Barreau de Québec.

3.2.4 Une entente cadre pour le futur

Les intérêts supérieurs et convergents de nos membres militent en faveur de la conclusion d'une entente négociée pour régir les relations entre les organisations du JBQ et du Barreau de Québec.

L'imprévisibilité de la contribution financière annuelle du Barreau de Québec place la direction générale du JBQ dans une situation de précarité qui engendre plusieurs risques importants pour l'organisation : des risques financiers, puisque le JBQ a investi et continue d'investir dans la formation et le perfectionnement de la direction générale, mais également des risques au niveau de la pérennité même de l'organisation, puisque la direction générale constitue la mémoire institutionnelle.

Cette précarité force le JBQ à adopter une vision à très court terme (un an) et très conservatrice pour son organisation, ce qui s'inscrit à l'encontre des besoins grandissants de ses membres.

D'un point de vue de saine gouvernance, il est souhaitable, tant pour le JBQ que pour son principal partenaire, le Barreau de Québec, que le JBQ puisse compter sur un appui financier stable susceptible de lui permettre d'envisager sereinement une projection de ses actions dans le temps.

Une telle entente permettrait aux membres des conseils d'administration et bénévoles des deux organisations de concentrer leurs efforts sur l'atteinte de leurs objectifs respectifs, plutôt que sur le montage et l'analyse de demandes financières répétitives.

D'ailleurs, les priorités pour l'année 2021-2022 identifiées au point 3.1.1 des présentes illustrent la proactivité et la motivation du JBQ dans la mise en place de cette nouvelle approche proposée.

L'adoption d'une entente cadre négociée apparaît pour le JBQ l'occasion idéale pour les deux organisations de convenir des bases d'une coopération durable et mutuellement bénéfique, allant au-delà des considérations financières.

Enfin, l'adoption d'une telle entente et la sécurisation de l'apport financier du Barreau de Québec permettront d'envisager la mise en place du premier plan stratégique du JBQ se déployant sur trois à cinq ans. Cette planification permettra d'ailleurs au Barreau de Québec de connaître les objectifs du JBQ sur un plus long terme et répondra du même coup à ses préoccupations en matière de transparence.

Nous concluons cette demande par le rappel de notre conviction profonde que le dynamisme de nos deux organisations est tributaire d'une normalisation de leurs rapports et de leur soutien mutuels aux profits de nos membres. Aidez-nous à nous et vous aider. Merci.

Québec, le 25 mai 2021

Antoine Sarrazin-Bourgoin

Président du Jeune Barreau de
Québec

LISTES DES ANNEXES

Annexe 1 : Rapport annuel du Jeune Barreau de Québec 2020-2021

Annexe 2 : États financiers du Jeune Barreau de Québec au 31 mars 2020

Annexe 3 : États financiers du Jeune Barreau de Québec au 31 mars 2021

Annexe 4 : Memorandum, entente entre le Barreau de Québec et le Jeune Barreau de Québec

Annexe 5 : Liste des tâches de la directrice générale du Jeune Barreau de Québec

Annexe 6 : Budget prévisionnel pour l'exercice 2021-2022